



RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA GALATHÉE (ZAC DE LA GALATHÉE) - DEUIL LA BARRE (95)



DONNÉES CLÉS

- **Programmation :**
Démolition de 253 logements (17 700 m² SDP)
Construction de 750 logements (51 800 m² SDP) et 4000m² de commerces et services en pied d'immeubles
- **Calendrier :** 2007-2020
Achèvement en 2020
- **Montant de l'investissement :**
28 M€
- **Cadre contractuel :**
Concession d'aménagement
- **Contact :**
Ville de Deuil-la-Barre
Mme Muriel SCOLAN, Maire
01 34 28 66 21

Le Quartier de la Galathée, construit ex-nihilo dans les années 1970 est situé à l'extrême sud-est de la commune, en limite de Montmagny et d'Épinay-sur-Seine. Avec ses 1 100 logements (dont 600 logements sociaux) et ses 4 200 habitants, le quartier regroupait 20% de la population de la commune. L'intervention de l'ANRU a été motivée par les caractéristiques socio-économiques des habitants du quartier, qui présentaient de grandes fragilités.

LE PROGRAMME

Le programme est le suivant :

- démolition de 2 tours de logements sociaux (253 logements) et d'un parking silo;
- acquisition et démolition de 40 parcelles (4.5 ha dont 3.4 ha privés);
- aménagement des espaces publics destinés à désenclaver le quartier : place urbaine de part et d'autre de la RD928, voies nouvelles Nord/Sud et Est/Ouest pour irriguer le quartier, le tout ponctué d'un square et d'un jardin public ;
- construction d'environ 750 logements (dont 280 en accession et 173 logements étudiants) et 3 800 m² de commerces et services en pied d'immeuble, autour de la place de la Nation;
- réhabilitation et résidentialisation des logements sociaux maintenus ;
- construction ou extension d'équipements publics communaux : maison des associations, maison de l'enfance, école, poste de police, et pôle santé.

PARTICULARITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Densification du quartier à proximité de 2 gares; Epinay Villetaneuse et la gare tangentielle de Montmagny.
Tous les logements locatifs sont certifiés NF Habitat HQE.

LE RETOUR DES ELUS

Extrait de l'interview accordée par Madame Le Maire en septembre 2016 :

« En tant qu'aménageur, la SEMAVO constitue l'une des pièces maîtresses du dispositif de rénovation urbaine. L'aménageur n'est pas un prestataire comme les autres. Il doit avoir un rôle de conseil et être un véritable partenaire à l'écoute de l'élu. La confiance et la loyauté sont essentielles à la réussite de notre projet commun.

Mais il ne faut oublier personne, les habitants bien entendu, mais aussi tous les autres partenaires du projet, y compris bien sûr l'ANRU et le bailleur social. »